1628 - Jacques Crespin - Trésor d’histoires admirables et mémorables - BSB Munich

Auteurs : Goulart, Simon

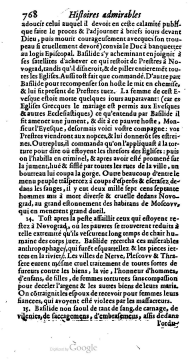

768 *Histoires admirables*

adoucir celui auquel il devoit en cette calamité publique faire le procès & l'adjourner à brefs iours devant Dieu, puis monstre courageusement avecques son troupeau (cruellement devoré) convoie le Duc à banquetter au logis Episcopal. Bailliffe c'y acheminant enjoignit à ses satellites d'achever ce qui restoit de Prestres à Novograd, ainsi qu'il disoit, & de polluer entierement toutes les Eglises. Aussitost fait que commandé. D'autre part Bailliffe pour recompenser son hoste le mit en chemin, & lui fit presens de Prestres turcs. La femme de cell Evesque estoit morte quelques iours auparavant: (car en Eglises Grecques le mariage est permis aux Evesques & autres Ecclesiastiques) ce qu'entendu par Bailliffe il fit amener son jument, & dit à ce pauvre hoste, Monsieur l'Evesque, desormais voici vostre compagne: vous Prestres vivendous aux noces, & lui donnerés des estrennes. Outreplus, il commanda qu'on l'appliquast à la turture pour dire où estoyent les chrestiens des Eglises: puis on l'habilla en criminel, & apres avoir esté promené sur la jument, lui fut par toutes les rues de la ville, un bourreau lui coupa la gorge. Outre beaucoup d'autre le menu peuple tuliperent à coups d'espeche & cleraffe, dedans les fosses, il y eut deux mille sept cens septante hommes mis à mort diverse & cruelle dedans Novegrad, au grand ellonnement des habitans de Moscovve, qui en moururent grand duel.

14. Tost apres la peste affaillit ceux qui estoyent restez à Novograd, où les pauvres se trouverent reduits à telle extremité qu'ils vesirent long temps de chair humaine des corps jurez. Bailliffe recerche ces miserables anthropophages, qui furet esgorgez. & les pieces recreen en la riviere. Les villes de Dervve, Pleicovve & Thrsfere eurent qu'une cruel traitement de toutes sortes de fureurs contre les biens, la vie, l'honneur d'hommes, d'enfans, de filles, de femmes nourrices sans compassion pour deceler l'argent & les autres biens de leurs maris. Ou contraignirent les espoux de recevoir pour femmes leurs fiancees, qui avoyent esté violees par les malfaiteurs.

15. Bailliffe non seoul de tues de sang, de carnage, de violences, de saccagemens, d'embrasemens, alla dedans Vverdar-

Digitized by Google

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImage(s) : Google/Bayerische StaatsBibliothek
LangueFrançais
SourceMünchen (De), Bayerische StaatsBibliothek, H.misc. 140-3/4
Format (largeur x format)8°
CouvertureGenève
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImage(s) : Google/Bayerische StaatsBibliothek

Informations sur le fichier

Nom original : Page_00789.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.52 Mo
Dimensions : 1198 x 1900 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 24/07/2017 Dernière modification le 29/07/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/79867